

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	36 (1948)
<b>Heft:</b>	745
<b>Artikel:</b>	Un exemple à suivre : à propos de la nouvelle loi vaudoise sur l'accès aux tribunaux de jurés féminins
<b>Autor:</b>	Derron-Ulliac, J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-266474">https://doi.org/10.5169/seals-266474</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Problèmes intérieurs.

Les difficultés financières augmentent toujours, ce qui porte préjudice au travail de l'Alliance en général et à la publication des « Nouvelles internationales des femmes ». Les associations nationales sont sollicitées d'augmenter le nombre de leurs membres afin de disposer de ressources qui leur permettent d'aider matériellement davantage leur alliance.

Le périodique mensuel sus-mentionné sera rédigé impartiallement par Miss Hamilton (Londres). Il serait nécessaire d'envoyer plus encore de nouvelles des associations nationales pour que ce journal ait réellement un caractère international. La page de langue française est maintenant régulière (il faudrait encore améliorer l'orthographe!).

Une association des femmes de la Jamaïque a adhéré à l'Alliance, un autre regroupement est né en Irlande; avec l'association abyssine, cela fait trois nouveaux membres sur trois continents différents.

Des relations plus étroites avec l'Amérique du Sud seraient nécessaires; à cet effet, une commission de voyage, composée de trois membres, doit rechercher les associations féminines existantes et renforcer les contacts.

E.V.A.



## On ne revient pas en arrière

Dans le canton de Neuchâtel une initiative vient d'être lancée contre le droit de vote des femmes, introduit en matières communales.

Il est toujours très hasardé de s'insurger contre le progrès. On n'y risque pas sa vie. Mais on s'expose à paraître ridicule devant l'histoire. Les morts n'y sentent plus rien, soit. Mais ils ont des descendants. Vous ne voudriez pas être de ceux qui ont prétendu que le chemin de fer n'aurait aucune chance de succès. Vous riez de ce savant qui prétendait en 1900 que les limites de la science étaient atteintes. Et ils sont légion ceux qui s'imaginent qu'ils sont l'aboutissement d'un monde, que rien, après eux, ne se fera plus.

Vous pouvez être pour ou contre le droit de vote féminin. Il viendra aussi sûrement que la robe longue. Il est des idées-force auxquelles il est vain de vouloir s'opposer. La Suisse — si on ne veut donner raison à Hitler — ne peut faire figure d'anachronisme au milieu d'un monde nouveau.

« Il vaut mieux être porté qu'emporté », disait Anatole France. Autrement dit : il faut avoir la sagesse de ne pas combattre ce qu'on ne peut empêcher. Cette formule vaut sur le plan privé, politique, social. Pour l'ignorer, les femmes souvent échouent : elles luttent contre l'impossible.

Vouloir retenir la vie, la figer dans de vieilles formules usées, c'est prétendre arrêter un express en se cramponnant au marche-pied d'une voiture. C'est surtout donner des signes inquiétants de vieillissement.

Vous pouvez vous rallier à toutes les initiatives, aux plus folles aux plus loufoques, pourvu qu'elles visent l'avenir... Mais le jour où vous apposerez votre signature au bas d'un papier qui prétend empêcher la vie d'évoluer, pire, qui tend à revenir en arrière, il n'y a

plus d'espérance possible ; vous êtes vieux, sans rémission.

Les rétrogrades n'ont qu'un mérite : ils font la joie des générations futures. Chacun, somme toute, joue ici-bas, le rôle qu'il peut ! *Journal du Jura (Bienne).* Denise.

## Nouvelles de Neuchâtel.

Le référendum lancé dans le canton de Neuchâtel, contre la décision prise, le 27 novembre dernier, par le Grand Conseil, d'accorder les droits politiques aux femmes en matière communale, a abouti. Il fallait trouver un minimum de 3.000 signatures, on en a recueilli 4.500. Ainsi, les femmes neuchâteloises ont devant elles une campagne suffragiste que toutes les féministes de Suisse suivez avec sympathie.



## Tous pour le suffrage féminin !

Dans un village industriel du canton de Vaud, de jeunes Suisses allemandes d'un institut sont invitées à choisir un sujet pour une petite conférence. L'une d'entre elles propose : le suffrage féminin. L'institutrice accepte avec enthousiasme mais comprend bientôt qu'il s'agit d'une conférence contre le suffrage féminin. N'importe, ce sera au moins un moyen de soulever la question, de discuter sur le sujet et d'en montrer la contre-partie.

Un mois plus tard, la jeune fille présente son travail. Il est court, clair, mais n'a rien de personnel ; il ne fait qu'répéter les arguments éternellement ressassés. Sans doute, la jeune fille les a-t-elle copiées dans une brochure en français.

« Oh ! non, explique-t-elle, j'ai dû tout traduire d'après une brochure allemande procurée à ma camarade par son pasteur. » Et la jeune fille continue : « J'aurais bien aimé avoir un texte français mais à vous qui êtes pour le suffrage féminin, je ne pouvais pas demander. Alors j'ai été au village dans toutes les boutiques où on peut acheter des livres. Partout on a répondu : Contre ? Non, nous n'avons rien contre ! Le dernier marchand chez qui j'avais été m'a rencontré un jour dans la rue, m'a reconnue et m'a demandé si j'avais fini par trouver quelque chose ; et comme je hochais négativement la tête, il m'a dit : « Allez donc au bureau de poste, sûrement que le buraliste pourra vous indiquer une adresse où vous procurer ce que vous désirez. » J'entre à la poste et formule ma demande. Le buraliste se plante devant moi, les mains aux hanches : « Contre ? Contre le suffrage féminin ? Mais vous n'êtes pas, voyons, ici, tout le monde est pour ! »



## Concours de la Fondation Pour l'Avenir

« Pour l'Avenir », fondation pour la justice sociale dans l'éducation, a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse (exceptionnellement aux étrangers) qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et qui la situation matérielle de leur famille oblige à gagner prématûrement un salaire et à renoncer ainsi à la carrière de leur goût.

populaires qui montent et qui, à leur tour, s'enrichissent par l'industrie.

Les personnages vivent, se meuvent, agissent selon leur tempérament. Dans la dernière partie de ce volume, on sent gronder la haine des prolétaires, et les pages finales évoquent un drame qui en est issu : une bombe éclate dans le grand opéra de Barcelone. On imagine la scène de terreur et de mort.

*Mariona Rebull* est la première partie de *L'arbre et les cendres*, qui comprend trois autres romans.

M.-L. P.

*Les bonnes intentions*. Roman, par Hester W. Chapirian. Traduit de l'anglais par Marianne Gagnébin. Edition Jeheber. Paris-Geneve 1947.

Un long roman dont les personnages évoluent dans la province française après la chute du second Empire. Un très riche parvenu industriel intelligent et collectionneur, veuf, souvent absent, confie sa fille unique à des gouvernantes qui, les unes après les autres, fuient devant les caprices d'une enfant volontaire. Seule Mlle Peverence, une Anglaise, auteur de romans fort admirés, demeure. Son but est clair : elle veut réussir à faire d'Orlane, la petite sauvage, une jeune fille comme elle l'entend. Elle y parvient, se fait aimer et écouter, devient la grande amie, la conseil-

## Un exemple à suivre

### A propos de la nouvelle loi vaudoise sur l'accès aux tribunaux de jurés féminins

L'article 7 du statut général des fonctions publiques cantonales, statue que les femmes pourront être appelées à toutes les charges, de fonctionnaires, secrétaire, chef de service.

Il n'y a là, rien que de très normal ; depuis longtemps des femmes remplissent des fonctions de ce genre dans le commerce et l'industrie, la banque et les P.T.T.

Une nouvelle loi sur l'organisation judiciaire votée par le Grand Conseil vaudois prévoit aussi leur accès à toutes les charges de la magistrature judiciaire, soit assesseur de justice de paix, juge de paix, membre de l'autorité tutélaire, juge au tribunal, président de tribunal et juge cantonal. Le Conseil d'Etat dans un projet de loi n'avait pas voulu que les femmes soient jurées dans les tribunaux de police criminelle, car les jurés étaient nommés par les électeurs, ce poste est lié aux droits politiques. En outre par le fait du tirage au sort il pouvait se produire que fut élu un jury entièrement féminin (ce qui, à tout prendre, n'est pas tellement plus normal qu'un jury entièrement masculin).

Le Grand Conseil, en fin de cause, s'était prononcé en faveur des femmes jurées, le canton de Vaud verra donc des tribunaux où siégeront des femmes juges, si le tribunal cantonal en nomme, et des femmes jurées, si les électeurs en présentent.

C'est évidemment un progrès considérable, dont il faut louer hautement le canton qui vient de le voter. Il fait preuve d'une compréhension, d'une humanité, d'un patriottisme aussi, qui devrait servir de modèle à tous les autres cantons, en même temps qu'il est un hommage... tardif à la capacité et à l'intelligence de la femme vaudoise. Les membres des conseils qui ont voté cette loi, ont eu l'occasion — bien des occasions sans doute — de constater son opportunité, et ils ont eu le courage de faire entrer dans la pratique, le résultat de leurs observations ; cela n'est pas autant qu'on pourrait le croire, du domaine courant.

Il faut espérer que les femmes qui seront désignées pour ces fonctions se feront un devoir de les accepter et sentiront tout le poids que représentera cette activité au point de vue du suffrage féminin — spécialement en ce qui concerne l'objection permanente et ridicule que toute ingénierie féminine dans la vie publique est funeste à la vie de famille.

Je crois, pour ma part, que les femmes qui accepteront ces fonctions les prendront très à cœur et qu'on ne verra plus ce que j'ai vu en plein tribunal d'un canton bilingue : les juges de langue allemande sommeillant pendant la plaidoirie en français,

et les juges romands en faire autant pendant la plaidoirie en allemand.

L'accès des femmes au tribunal n'est pas important au seul titre du féminisme, mais tout autant au point de vue de l'enfant ; il est curieux qu'on ait tant tardé à comprendre que partout où l'enfant est en cause, il doit y avoir des femmes, et que, bien avant les tribunaux, leur place devait être prévue dans les autorités tutélaires. La société doit à l'orphelin une protection qui se rapproche le plus possible de la famille et où une influence maternelle soit sensible. Cela est si vrai que les classes enfantines, froebéliennes sont toujours tenues par des jeunes filles. On n'a jamais vu dans les gymnases pédagogiques des aspirants mâles au brevet froebélien. L'école primaire elle-même, mixte dans les villages, laisse les degrés inférieurs à l'institutrice. « Le régent » n'apparaît qu'au degré supérieur.

Pendant longtemps l'enfant ne connaît que deux influences, la famille et l'école. Les classes riches interposaient encore la gouvernante entre l'enfant et les relations extérieures. Dans la vie actuelle d'aujourd'hui, compliquée et dure, l'enfant est en contact et en combat avec mille aspects ; il sort plus, seul ou avec ses parents, ou en groupes. Il est englobé dans les associations sportives, les éclaireurs, les orchestres et les chorales. Il lit les journaux, écoute la T.S.F. et voit les affiches de cinéma.

Plus exposé moralement et physiquement, l'indépendance conquise n'est pas toujours en proportion de son jugement, et rarement en harmonie avec sa force de caractère.

Evolution nécessaire ? Pente irrésistible, diriez-vous. Sûrement. Dès lors, la femme, la mère a le droit de la suivre, cette pente ; elle a le droit de savoir comment la société éduque, protège et punit l'enfance. Son rôle y est aussi normal qu'au sein de sa propre famille, puisque la civilisation actuelle tend à élargir le cercle de la famille, d'abord en y faisant pénétrer l'extérieur par le moyen de la radio, puis en sollicitant la jeunesse par toutes les séductions sportives ou intellectuelles. Il s'en suit donc que partout où l'enfant est en cause, la femme est à sa place.

Non seulement la femme est nécessaire au tribunal dans les cas d'infanticide, de délits commis par des mineurs ou envers des mineurs — mais devant toute autre cause. Car il n'en est point où des questions de famille ne soient impliquées directement ou indirectement.

J. Derron-Ulliac.

seraient pas présentées dans les formes ci-dessus ne pourront être prises en considération, de même que celles qui seraient adressées après la clôture de l'inscription, fixée au dernier jour du mois de février.

Le Comité de la Fondation. Genève.

Demandez toujours, en faisant vos achats, des produits portant le Label, la marque d'un travail équitablement rémunéré. En ce faisant vous contribuez comme consommateur au progrès social.



## Publications reçues

*Mariona Rebull*. Roman par Ignazio Cigusti. Traduit de l'espagnol par Charles-E. Dufourcq. Edition Jeheber. Genève-Paris 1947.

Une traduction de l'espagnol est chose moins fréquente qu'une traduction de l'anglais. Il est intéressant de connaître, au début de ce livre, l'aspect et la vie de Barcelone, depuis...

« Je parle d'années bien lointaines... » ainsi débute le chapitre 1er. Et pourquoi ne pas préciser ? se demandera le lecteur. « Ma ville », poursuit l'auteur, « arrivait à son apogée sans avoir rien perdu de son charme de vieille ville repliée sur elle-même ».

Et le roman de nous faire pénétrer dans une société où les riches bourgeois, de génération en génération, étaient des orfèvres, devenus le patriciat de la cité. En regard, les couches

lère, la compagne après un mariage arrangé et malheureux avec un voisin de campagne, aristocrate sans caractère. Les intrigues s'enchainent les unes aux autres, l'amour s'en mêle et puis survient le drame final à la suite duquel on reste un peu interloqué par la conclusion, car le dernier chapitre — celui de la mort de l'héroïne — s'intitule : « L'heureux dénouement », heureux également aux yeux de Miss Peverence. M.-L. P.

Hélène-J. Kocher. *Marcher avec joie*. Lectures quotidiennes pour enfants (collection Livres de chevet). Un livre de 403 pages, in-16 carré. Editions Labor et Fides, le Grand-Lancy. Fr. 5.75.

Avant même d'avoir ouvert le livre de Mme H.-J. Kocher, *Marcher avec joie*, nous éprouvons un sentiment d'agréable harmonie. Ce petit livre de lectures quotidiennes pour les enfants est d'un format et d'une présentation telle, qu'il nous invite à le tenir en main — et à le lire !

Ce n'est pas à des adultes de faire l'éloge d'un livre pour enfants. Peu d'entre nous sont capables de juger sans se tromper ce qui plaît aux enfants et ce qui les fatigue. Cela dépend en outre de tant de facteurs différents : l'âge et le développement de l'enfant, son état physique et psychique, les li-

vres qu'il a déjà lus et le milieu où il a grandi.

J'ai donc donné ce petit livre à lire à deux enfants de onze et treize ans. Quel en fut l'effet ? Un peu inattendu et pas tout à fait tel que l'auteur l'aurait voulu ! Ils se disputaient à qui l'aurait à son tour !

En effet ce livre de lectures quotidiennes pour enfants est écrit par une femme, qui non seulement possède son métier d'écrivain et de journaliste, mais qui est aussi mère et éducatrice. Elle est avant tout une chrétienne convaincue et désireuse de montrer le chemin à ses enfants pour une vie spirituelle positive et heureuse.

Nous voudrions voir ce livre entre les mains de tous nos grands enfants pour le plus grand bien de leur éducation spirituelle. Gudrun Cavin.

